

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Sophie Forster Carbonnier, Jean-Michel Bugnion, Emilie Flamand-Lew, Yves de Matteis, Sarah Klopmann, Frédérique Perler, Boris Calame, François Lefort, Mathias Buschbeck, Delphine Klopfenstein Broggin, Thomas Wenger, Beatriz de Candolle, Patrick Malek-Asghar, Nathalie Fontanet, Céline Zuber-Roy, Olivier Baud, Raymond Wicky, Nathalie Schneuwly, Simone de Montmollin, Patrick Saudan, Jean-Charles Rielle, Isabelle Brunier, Roger Deneys, Salima Moyard, Marion Sobanek, Nicole Valiquer Grecuccio, Gabriel Barrillier, Marie-Thérèse Engelberts, Christina Meissner, Caroline Marti

Date de dépôt : 26 janvier 2017

Proposition de motion

pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'Etat doit assurer la sécurité des écoliers ;
- que plus de 60% des enfants romands âgés de 6 à 12 ans vont à pied ou à vélo à l'école ;
- que près de la moitié des accidents d'enfants piétons se produisent sur le chemin de l'école ;
- que Genève est un canton extrêmement dangereux pour les piétons, au regard de l'accidentalité ;
- que le canton de Genève a connu une forte augmentation de l'accidentalité d'enfants piétons sur le chemin de l'école en 2014 ;
- que les projections démographiques augurent une augmentation importante des déplacements dans le canton dans les années à venir et

donc un risque accru d'accidents pour les enfants sur le chemin de l'école ;

- que les jeunes enfants ont droit à un itinéraire sûr pour se rendre à l'école ;
- que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 prévoit la promotion des plans de mobilité scolaire auprès des établissements scolaires,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre des mesures concrètes pour sécuriser le chemin de l'école, en s'inspirant des bonnes pratiques dans d'autres régions et pays, et ainsi positionner Genève comme un canton exemplaire en matière de sécurité des élèves sur le chemin de l'école ;
- à encourager les communes à réaliser des plans de mobilité scolaire pour leurs écoles primaires ;
- à soutenir activement les communes qui améliorent le chemin de l'école, par un traitement administratif rapide et circonstancié lorsqu'une modification de l'aménagement routier doit être envisagée afin de mieux sécuriser le chemin de l'école.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

A la rentrée 2016, près de 74 000 élèves ont repris le chemin de l'école dans notre canton¹. Une enquête indique que, en 2010, plus du 60% des enfants romands âgés de 6 à 12 ans allaient à pied ou à vélo à l'école².

Or, la route constitue un danger non négligeable pour les enfants. En 2015, chaque jour, au moins deux enfants piétons ou à vélo subissaient un accident de la route en Suisse (805 enfants blessés ou morts de moins de 15 ans). Près de la moitié des enfants accidentés lors d'un déplacement à pied ou à vélo se trouvaient sur le chemin de l'école (61 enfants sur 154 pour les accidents graves)³.

Qu'en est-il des accidents à Genève ? En comparaison avec les autres régions suisses, le canton de Genève est celui qui recense le plus de victimes piétonnes dans des accidents de la route en proportion de sa population (45 pour 100 000 habitants en 2015)⁴. On apprenait récemment que les accidents de la circulation avec dommages corporels ont augmenté de 38% entre 2011 et 2015 dans notre canton, alors qu'ils diminuaient de manière générale de 6,6% en Suisse. Les cyclistes et piétons sont très représentés parmi les victimes durant cette période : sur les 58 personnes ayant perdu la vie, 23 circulaient à pied ou à vélo⁵.

Concernant plus précisément les accidents sur le chemin de l'école, le canton de Genève se hisse en sixième position des cantons recensant le plus d'enfants accidentés à pied sur ce tronçon en 2014 (parmi les 10 cantons les plus densément peuplés). Genève est par ailleurs le canton qui connaît l'augmentation la plus rapide d'enfants piétons accidentés sur le chemin de

¹ *Rentrée scolaire 2016* (23.8.2016)

² Sauter, *Mobilité des enfants et des adolescents*, 2014, p.103

³ Rapport *SINUS 2015* et *Statistique des accidents 2015* de l'OFROU

⁴ *Comparaison des villes en termes de sécurité routière*, OFROU, 2014 et *Accidents avec victimes et victimes de la circulation routière par canton*, OFS, 2016

⁵ Tribune de Genève : *L'inquiétant bilan de la sécurité genevoise*, 21 septembre 2016

l'école : il passe de 5 accidents en 2012 et 2013 à 12 accidents en 2014, dont 5 blessés graves⁶.

Les projections démographiques tendent à démontrer que ces accidents vont augmenter. Le canton attend un accroissement de l'ordre de +100 000 habitants à l'horizon 2030. Il est calculé que chaque individu effectue en moyenne 3,5 déplacements par jour. Un accroissement de 100 000 individus d'ici 2030 signifie une augmentation de 350 000 déplacements journaliers, dont une majorité sera réalisée en transports motorisés⁷.

Forts de ces constats, il nous semble indispensable de prendre des mesures pour assurer aux enfants de Genève un plus haut degré de sécurité lors de leurs déplacements vers l'école. Il s'agit de prendre des mesures concrètes pour sécuriser le chemin de l'école, en s'inspirant des bonnes pratiques mises en place dans d'autres régions et pays.

Dans cette optique, les plans de mobilité scolaire (PMS) constituent une mesure très intéressante permettant de sécuriser le chemin de l'école. Ils ont déjà été conduits dans quelques établissements scolaires de la Ville et du canton et ont fait leurs preuves⁸. Un PMS est un outil qui permet d'identifier les pratiques de mobilité des enfants et de diagnostiquer les problèmes qu'ils rencontrent sur le trajet entre la maison et l'école, au moyen d'une enquête auprès des acteurs de la communauté scolaire. Ensuite, un bilan est dressé, présentant les modes de déplacement des élèves, les itinéraires empruntés et les dangers perçus sur les différents tronçons. Enfin, des propositions d'assainissement des points dangereux sur le chemin de l'école et des recommandations de mobilité sont formulées.

Selon les experts, le danger sur le chemin de l'école est entre autres dû à un manque d'attention spécifique aux enfants dans l'aménagement des routes et dans l'application des règles de circulation⁹. Le PMS donne en cela une réponse adéquate, puisqu'à l'issue du bilan les communes reçoivent des

⁶ Données fournies par l'OFROU

⁷ *Mobilités 2030. Stratégie multimodale pour Genève*, DGM, 2013

⁸ Il s'agit notamment des écoles Micheli du Crest, Devin du Village, Necker, Saint-Jean, Seujet, Ferdinand Hodler, Saint-Antoine et Geisendorf. Voir : www.mobilitescolaire.ch

⁹ Il est également dû à la constitution des enfants (leur petite taille les empêche de voir et d'être vus dans le trafic) et au manque d'attention des conducteurs motorisés aux comportements spécifiques des enfants sur la route. Voir : Kaufmann-Hayoz, *Der Verkehr aus Sicht der Kinder*, 2010

recommandations concrètes et réalisables, en vue d'améliorer l'aménagement routier en faveur des enfants.

Pour faire du chemin de l'école un espace apaisé et sécurisé, il convient d'encourager les communes à réaliser des PMS autour de leurs écoles primaires et de prendre les mesures d'aménagement ou de sensibilisation qui s'imposent à l'issue de l'analyse. La promotion des plans de mobilité scolaire auprès des établissements scolaires figure d'ailleurs dans le plan d'actions de la mobilité douce¹⁰.

Aujourd'hui, certaines communes sont réticentes à se saisir d'un tel instrument, car elles n'ont pas la garantie de disposer de l'appui du canton si un aménagement routier devait être envisagé suite aux résultats du PMS. Or, sans préavis cantonal, aucune modification de l'aménagement routier communal ne peut être réalisée. Pour pallier cette inquiétude, il convient donc que le canton s'engage à traiter de manière rapide et circonstanciée les demandes d'autorisation d'intervention sur l'aménagement routier communal et les propositions d'aménagement de routes cantonales faisant suite à un PMS.

La sécurité des enfants sur le chemin de l'école est un enjeu majeur. Il est de notre responsabilité de mettre toutes les cartes en main des acteurs, notamment communaux, pour faire de Genève un canton exemplaire en termes de sécurité sur le chemin de l'école.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter cette motion.

¹⁰ Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018, p. 115